

POSTULAT 2026



Postulat selon l'art. 55 a) du règlement du Conseil Intercommunal de l'AISGE

Les postulants invitent le CODIR à étudier l'opportunité de prendre les mesures adéquates et de dresser un rapport, en vue d'envisager une **suspension du processus d'enclassement des élèves de 5P et 6P à l'école du Bix, tant que les mesures de sécurité et de bien-être des élèves ne sont pas garanties et qu'une analyse comparative et transparente des forces et des faiblesses, des risques et des coûts liés à l'enclassement des 5P et 6P à l'école du Bix n'a pas été faite. Cette analyse est à faire par rapport à l'enclassement des 7P et/ou 8P ou à tout autres scénario alternatif(s).**

Madame la Présidente du Conseil Intercommunal,
Mesdames et Messieurs les membres du CODIR,
Chères et Chers Membres,

Lorsque des décisions touchent directement la vie de nos enfants et la qualité de leur scolarité, nous, membres du Conseil, avons la responsabilité de nous assurer que ces décisions sont prises en tenant compte des besoins réels, de la sécurité et du bien-être des élèves et de leurs familles.

C'est dans ce contexte que nous demandons au CODIR d'étudier l'opportunité de prendre des mesures adéquates et d'étudier l'opportunité de suspendre le processus d'enclassement de nos élèves de 5P et 6P à l'école du Bix.

Ce projet qui concerne des enfants de 8 et 9 ans, implique les conséquences et les éléments de réflexion suivants :

- Avant l'âge de 10 ans, les spécialistes du développement cognitif, s'appuyant sur les travaux de Jean Piaget, reconnaissent des difficultés à gérer des situations complexes ou variables, comme par exemple l'arrivée simultanée d'un train avec une balle roulant sur les voies dudit train (IA).
- La nécessité de recruter et de former suffisamment d'accompagnateurs pour encadrer 5 jours sur 7 les enfants des 5 villages (8 gares), de la prise en charges sur les quais de gare (attente du train) jusqu'à l'entrée de l'école du Bix et inversement jusqu'à la gare de départ le matin.
- L'impossibilité pour des raisons foncièrement logistiques, pour la grande majorité des enfants, de pouvoir manger à la maison à midi et donc d'obliger certaines familles à payer l'UAPE.
- L'impossibilité donnée aux parents de déposer et de rechercher leurs enfants à l'UAPE du village, pénalisant les équilibres déjà souvent précaires concernant l'organisation de la vie familiale (perte de temps)
- Explosion des coûts de transports et d'encadrement (péditrain) pour l'AISGE et donc à

POSTULAT 2026

charge des collectivités. Il est question de plusieurs centaines de milliers de francs.

Comme le montrent les démarches du Collectif des parents des communes de Trélex, Givrins, Genolier, St-Cergue et Arzier, ce projet suscite une opposition massive et argumentée. Deux pétitions, à St-Cergue et à Trélex, totalisant environ 300 signatures, témoignent de l'inquiétude réelle et partagée des familles, reformulée dans leur réponse écrite du 24 mars derniers auprès de la direction de l'EPSGE et du CODIR de l'AISGE.

Or, d'autres possibilités semblent exister, notamment y enclasser des élèves plus âgés des communes du bas (cf. Annexe 1 : projet présenté par le directeur d'établissement au Conseil Intercommunal le 13 avril 2022).

Les principales préoccupations sont les suivantes :

1. **Sécurité** : Les trajets vers Le Muids exposent les élèves à des risques accrus, notamment à la gare de Le Muids qui n'est pas adaptée à un flux important de jeunes enfants. Nous vous laissons imaginer ce que représente des dizaines d'enfants, voire une centaine, de 8, 9 et 10 ans sur un quai de gare, notamment en hiver en pleine période de batailles de boules de neige et de glissades.

Au vu du nombre important de jeunes élèves à accompagner sur leurs trajets quotidiens en train, quelles solutions avez-vous pour garantir leurs sécurités si vous ne trouvez pas suffisamment d'accompagnants formés pour couvrir tous les trajets et pourvoir aux remplacements d'accompagnants absents ?

Même interrogation pour garantir l'encadrement des 165 enfants qui mangeront à l'UAPE.

2. **Qualité de vie des enfants** : L'allongement des déplacements, la fatigue et le stress liés à des journées continues peuvent être particulièrement pénalisants pour certains élèves de 8-9 ans.
3. **Contrainte des repas de midi** : Au vu de la quasi-impossibilité pour des raisons foncièrement logistiques, pour la grande majorité des enfants, de pouvoir manger à la maison à midi et donc d'obliger certaines familles à payer une prestation de l'UAPE, dépenses qu'elles n'auraient pas eu si leurs enfants étaient restés au village.
4. **Contraintes logistiques pour les familles** : Les déplacements compliquent considérablement l'organisation familiale. Par exemple pour celles des communes « du bas » qui travaillent à Nyon, Genève ou Lausanne et posaient leurs enfants sur le trajet, devront monter déposer et rechercher leurs enfants à l'UAPE du Bix. Cela est également valable pour les fratries qui sont sur plusieurs sites et dont les parents devront faire le tour des UAPE.

Pourquoi ne pas envisager la possibilité d'une prise en charge par l'UAPE du village de résidence de l'enfant le matin avant l'école et l'après-midi après l'école ?

5. **Coûts financiers** : L'accompagnement nécessaire pour assurer les transports, l'encadrement et la sécurité des enfants engendre des coûts importants pour les familles et pour la collectivité.
6. **Impact environnemental** : L'augmentation de la circulation et le recours vraisemblablement bien plus important de la voiture, aggraveront l'empreinte écologique de ce projet. L'aggravation des bouchons à Genolier, déjà présents actuellement en début et fin de journée, est garantie.

POSTULAT 2026

Les arguments avancés par la direction de l'EPSGE et le CODIR de l'AISGE, rappelés dans leur réponse conjointe du 9 février dernier à la pétition, ne prennent pas en compte les demandes exprimées par les centaines de signataires. Ils ne semblent pas justifier les inconvénients majeurs générés par ce projet.

- Une « Loi sur l'enseignement obligatoire qui structure la scolarité en cycles », vous invoquez la **LEO et la structure en cycle pour légitimer le regroupement au Bix. Or, la loi structure les cycles à titre de cadre pédagogique, non comme une obligation de regroupement géographique systématique.**
- « Des journées jugées raisonnables et comparables au reste du canton » alors que les **projections situent la journée des enfants, même sans UAPE vers les 9h-10h,**
- « Une prise en charge encadrée et sécurisée » alors qu'il reste à organiser des transports avec :
 - o « Plan de sécurisation de la gare du Muids »
 - o « Suppression du croisement des trains »
 - o « Mise en place d'un péditrain (accompagnement adulte complet) »
 - o « Encadrement des traversées routières »**soit des projets de moyen-long terme, à réaliser avec le Nyon St-Cergue,**
- « Des bénéfices pédagogiques permettant la mutualisation des ressources humaines », **ce qui ne doit pas être une priorité par rapport à celles des enfants,**
- Et la « création de liens intercommunaux avant l'entrée au secondaire », **ce qui n'est justement pas la priorité à cet âge,**
- « Des économies et une gestion rationnelle » alors que **des coûts supplémentaires de grande ampleur sont à prévoir,**
- « Un rejet de l'alternative (déplacer les 7-8P) », proposition soi-disant « examinée mais refusée » car « les besoins pédagogiques sont spécifiques pour les 7-8P, l'UAPE n'est pas adapté à cette tranche d'âge et l'infrastructure du Bix est dimensionnée pour les 5-6P », **soit une réallocation des locaux, à minimum 8 à 10 mois avant l'arrivée des premiers élèves,**
- Et une « planification engagée depuis plusieurs années », **ce qui n'est pas correct car la décision d'y placer les 5-6P des 3 communes du bas ainsi que les 7P se trouvant à Genolier ne date que de 2023.**

En outre, la décision d'enclasser les élèves de 5P-6P des 5 communes sur le site du Bix ne constitue pas uniquement une réorganisation coûteuse en temps et en logistique pour les familles, mais également pour les finances communales. Elle représente un choix aux conséquences financières importantes. Selon des premières estimations, elles pourraient se chiffrer en centaines de milliers de francs.

Or, à ce jour, comme cela a été rappelé dans notre précédente séance, le Conseil intercommunal ne dispose pas d'un état comparatif détaillé permettant d'évaluer objectivement les charges qui résulteront de cette décision, ni de celles qui découleraient d'un scénario alternatif. Nous entendons par là, notamment, l'enclassement des 7P de Genolier et des 5-6P d'Arzier et St-Cergue, option qui avait initialement été évoquée.

Pour les co-signataires, toute décision publique suppose une évaluation complète, transparente et comparée des forces et faiblesses ainsi que des risques et des coûts. Cela est d'autant plus essentiel lorsque la décision entraîne les multiples contraintes évoquées.

POSTULAT 2026

ANNEXE 1:

PV du Conseil intercommunal de l'AISGE du 13 avril 2022

- **Page de garde**
- **Pages 4 et 5 relatives au projet du directeur d'établissement, M. Simon Lager, d'utilisation des classes de l'école du BIX**

POSTULAT 2026



0

Procès-verbal de la séance ordinaire du

Conseil Intercommunal AISGE

Mercredi 13 avril 2022 à 20h00

À Givrins Salle Communale

De 20h00 à 21h30

1. TABLE DES MATIERES

1. Assermentation.....	1
2. Appel	1
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28.04.2021.	1
4. Communications du bureau.....	2
5. Communications du CODIR.	2
5 ^{bis} Présentation du rapport de M. Abram POINTET	2
6. Préavis 01/2022 - relatif aux comptes 2021 de l'AISGE - Ecole et son rapport de gestion.....	6
7. Préavis 02/2022 - relatif aux comptes 2021 de l'AISGE - Accueil de jour; le rapport de gestion de l'Accueil de jour est inclus dans le rapport de gestion du préavis 01/2022.	6
8. Préavis 03/2022 - relatif à une demande de crédit supplémentaire au budget 2022 pour un montant total de CHF 10'000.00 (concerne la location en DDP des deux bâtiments en portacabines sur la commune de Genolier).....	7
9. Renouvellement des membres du bureau et de membres de la commission gestion/finances	7
10. Proposition individuelle et divers	7
11. Remerciement de la Commune de Givrins par une verrée	8

Conseil Intercommunal - AISGE – Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs www.aisge.ch
conseil-intercommunal@aisge.ch

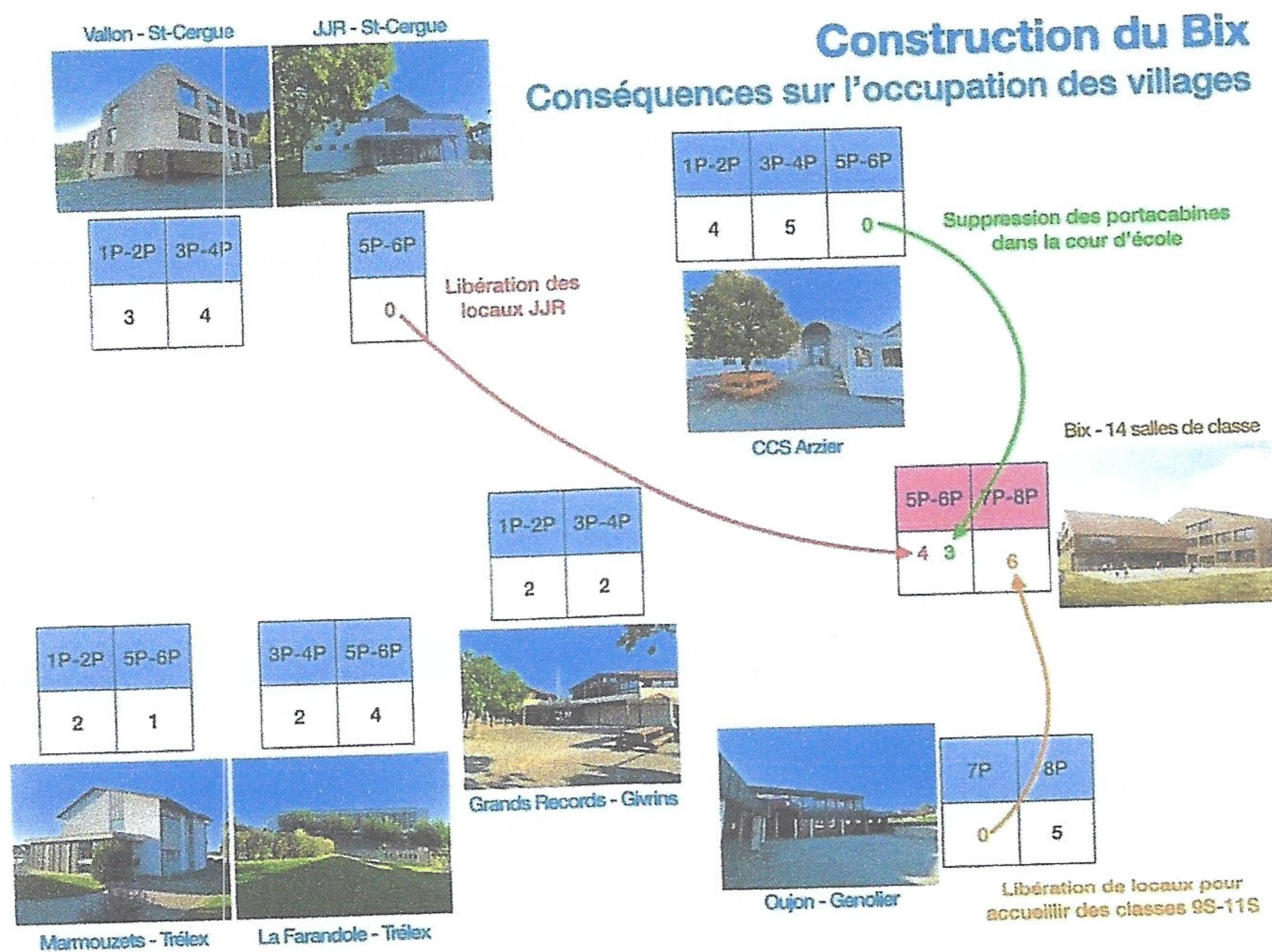
PV n°2 du 13.04.2022-Législature 2021-2026

0

POSTULAT 2026

M. André DARMON précise qu'ok la guerre ne plait pas au statisticien, mais les réfugiés ukrainiens sont-ils comptabilisés ? M. Abram POINTET explique qu'au moment de l'étude non, mais les statistiques sont basées sur les résidents permanents et déclarés dans les communes. Le nombre d'enfants a été demandé de 0-16 ans aux contrôles des habitants pour l'étude des statistiques.

M. Simon LAGGER interprète l'étude de Microgis. Donc 12 classes supplémentaires à prévoir pour 2030. La construction du Bix amènera 14 classes entre 16-22, 25 élèves, comment se fera la répartition des classes dans les établissements AISGE (cf. schéma)



L'AISGE avait validé un principe de la DFJC avec le cycle 1 dans les villages, le plus proche possible du domicile, le cycle 2 dans un seul établissement et cycle 3 idem.

Les 5-6 P de JJ Rousseau et du CCS, libèreront des classes, donc utilisation des locaux différemment par la commune de St-Cergue et enlever les portacabines du CCS à Arzier-Le Muids, les 7P de l'Oujon à Genolier laisseraient sept classes pour absorber les incertitudes de migrations d'élèves, dix élèves ukrainiens à ce jour, mais ceci peut changer et il restera UNE seule de classe de libre au Bix, en tout 64 classes utilisées à ce jour sur l'ensemble de nos communes AISGE. Une salle reste à disposition dans le bâtiment des Marmouzets à Trélex et le CODIR réfléchi à ouvrir une classe supplémentaire de 9^{ème}, donc tout est occupé, certains locaux sont

POSTULAT 2026



5

impropres à l'enseignement. En 2023, la salle de gymnastique d'Arzier sera également occupée pour l'enseignement, donc pas de gymnastique et certainement la salle de travaux manuels servira de classe. Les conditions d'enseignement se dégradent et ne sont plus propices actuellement pour l'enclassement des enfants avant l'arrivée du Bix

M. **Sébastien PIGUET** précise que malgré le déplacement des enfants au Bix, les classes vides sur St-Cergue ne seront pas suffisantes. La phase 2 de construction du Bix imaginée à l'époque avec 10 classes supplémentaires est aujourd'hui fortement dans la réalité, répond M. **Simon LAGGER**.

M. **Scott ADAMS** complète en disant que le Bix a quatre ans de retard sur la construction et dans l'attente à St-Cergue a été construit un nouveau bâtiment scolaire et des aménagements avec des portacabines sur Arzier-Le Muids. La phase 1 du Bix sera rapidement remplie, il faudra mettre en place la phase 2, sur la base crédible de l'étude Microgis.

M. **Nicolas RAY** explique que le Tribunal Fédéral a confirmé le permis de construire après trois ans de procédure. Ce soir même, 1^{ère} séance avec les architectes du BAMO. Idéalement pour fin août, début septembre c'est creuser, très profondément pour la salle de gymnastique triple, fin 2023, le bâtiment est hors eau et hors air et août 2024 rentrée des élèves. Bilan très optimiste ! Si des complications arrivent dans le processus de construction, le CODIR décidera si la rentrée sera reportée en 2025, ou courant 2024.

Un point important pour le CI est les appels d'offres, car elle date de 2018 et ne sont plus valides, l'AISGE s'attend à une augmentation des coûts. Pour commencer les travaux la commune d'Arzier-Le Muids va procéder par lots de construction. Un préavis complémentaire en 2023 sera présenté devant le CI, avec toutes les offres rentrées. Pour l'instant l'indice du prix à la construction est incalculable, la Confédération ne publie plus ce chiffre.

M. **Scott ADAMS** explique qu'un audit de l'organisation AISGE avait été fait au 1^{er} semestre 2021, l'issue du rapport de ShakeSwiss n'était pas satisfaisante, donc le CODIR a mandaté une consultante des ressources humaine qui a refait des propositions.

Au jour d'aujourd'hui, l'AISGE a deux organisations qui travaillent en parallèle. L'AISGE rempli sa mission, travaille à court terme en gérant les urgences et en étant en mode réactif. Cette organisation va évoluer, pour gérer le défi démographique, le défi des classes, des places en UAPE ou en garderie. Actuellement l'AISGE c'est plus de 100 collaborateurs, ceci menant à tendre vers une efficacité des ressources avec un remaniement de l'organisation de l'AISGE. Il y aura donc une recherche d'un-e directeur-trice de l'administration de l'AISGE, ceci dans l'idée de soulager le CODIR de ses tâches opérationnelles. Les avantages permettront au CODIR de retrouver une dimension stratégique, pour préparer le futur. Une information aux collaborateurs parviendra durant la semaine et la mise au concours de ce poste sera pour début juin, un CI extraordinaire sera à prévoir en juin pour un préavis d'un crédit extrabudgétaire pour pourvoir le poste en octobre 2022.

Conseil Intercommunal - AISGE – Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs www.aisge.ch
conseil-intercommunal@aisge.ch

POSTULAT 2026

Sur cette base, nous proposons le vote du postulat suivant :

S'opposant à l'enclassement de tous ses élèves de 5P et 6P à l'école du Bix, les co-signataires soumettent le postulat suivant et, au vu de la nature du projet et de ses délais contraints, invitent le CODIR à dresser un rapport d'ici la fin de la législature mais au plus tard à la prochaine séance du Conseil Intercommunal :

- *Il demande que le CODIR étudie l'opportunité de suspendre le processus d'enclassement des élèves de 5P et 6P à l'école du Bix en attendant que celui-ci présente au Conseil Intercommunal une analyse comparative complète et transparente des forces et des faiblesses ainsi que les risques et les coûts du projet actuel en comparaison avec d'autres scénarios d'enclassement possible.*
- *Il demande également que le CODIR étudie la possibilité de fournir à la Commission de gestion et finances et/ou au Conseil Intercommunal les coûts directs refacturés aux communes pour chaque scénario d'enclassement et pour des moyens de transport alternatifs :*
 - **Transport des élèves et des accompagnants**
 - **Personnel d'encadrement pour les trajets en train de la gare de prise en charge des enfants jusqu'à l'entrée de l'école et inversement, y compris les trajets pour les enfants qui rentrent à la maison pour manger**
 - **Personnel d'encadrement pour les enfants mangeant sur place à midi (repas et activités en attendant la reprise des cours)**
 - **Toutes autres charges directes non mentionnées**

En vous remerciant pour l'attention portée à ce postulat, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous adressons nos cordiaux messages.

Trélex, Givrins, Genolier, St-Cergue et Arzier-Le-Muids, le 29 avril 2026

Christophe HABISREUTINGER

Noémie DUNAND

Diane MARCOZZI

CEDRIC MARQUIN